

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/97

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 06

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept décembre à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Pageas, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 10 décembre 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine (procuration de Mme DESSEX Martine), M. Hervé BROUSSE (procuration de M. BREZAUDY Alain), M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, M. CHAMINADE Gérard Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean (procuration de Mme LANTERANT Floriane), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges, M. DELOMENIE Bernard, M. CUIILLERDIER Simon, M DOGNON Jean-Bernard, Mme LACOURARIE Bernadette.

EXCUSES : M. BREZAUDY Alain, Mme DESSEX Martine M. BONNAT Christian, Mme LACORRE Valérie, Mme LANTERNAT Floriane, M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. GERVILLE-REACHE Fabrice

Objet : Location du bâtiment AILE à l'entreprise Doctor Pinspotters.

Exposé :

Le Président rappelle la délibération n° 2022/87 du 28 septembre 2022 portant sur la définition des conditions et tarifs de location des locaux du bâtiment AILE situé zone d'activités des Gannes à Nexon.

L'entreprise Doctor Pinspotters, représentée par son Directeur Monsieur Romain Leclerc, loue – bail 1 an – l'atelier 1 du bâtiment AILE depuis le 27/05/2024. Son activité est la maintenance des équipements techniques de bowling.

Elle souhaite développer en complément une activité d'installation de ces équipements et créer un showroom démonstrateur. Pour ces activités complémentaires elle sollicite la location de l'atelier 2 du bâtiment AILE, libre depuis le 7 novembre 2024.

Cette activité doit se déployer progressivement à compter de janvier 2025 mais nécessite de commencer à rapatrier le matériel nécessaire en amont. Ainsi Monsieur Leclerc sollicite la location de l'atelier 2 à compter du 29 novembre 2024 et un loyer réduit durant les premiers mois d'installation de l'activité.

Pour répondre favorablement à cette demande, il est nécessaire que le conseil communautaire délibère pour déroger à la délibération n° 2022/87 du 28 septembre 2022

Il est proposé de louer l'atelier 2 à compter du 29 novembre 2024 à la SASU Doctor Pinspotters aux conditions habituelles de loyer (700 € HT par mois) et d'accorder la gratuité du premier mois compte tenu du temps nécessaire au déploiement de l'activité. Il est proposé en outre pour faciliter la gestion administrative de regrouper sous un seul bail, de 1 an, les deux ateliers.

Le bureau Communautaire du 26/11/2024 a émis un avis favorable à ce dossier.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accorde** sur la période allant du 29/11/2024 au 31/12/2024 la mise à disposition à titre gracieux de l'atelier 2 du bâtiment AILE à la SASU Doctor Pinspotters.
- **Valide** le regroupement des ateliers 1 et 2 du bâtiment AILE sous un bail de location unique d'1 an débutant au 29 novembre 2024, au loyer de 700 € HT chaque atelier par mois, au profit de la SASU Doctor Pinspotters.
- **Autorise** le Président à signer le bail et tous documents y afférent.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 17 décembre 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

